

Préparé conformément à la réglementation de la commission (EU) No 453/2010.

Section 1	Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise
------------------	--

1.1 Identification du produit**PERKINS DFSC PART NO T400012**

Synonymes Aucun.

1.2 Utilisations identifiées appropriées de la substance ou du mélange et (utilisations déconseillées)**Utilisations identifiées appropriées (voir section 7.3 pour plus d'informations sur les utilisations identifiées selon REACH)**

A usages multiples.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

The Lubrizol Corporation
29400 Lakeland Boulevard
Wickliffe, Ohio 44092
Tel: +1 440 943-4200

Contact par courriel EUSDS@lubrizol.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

EN CAS D'URGENCE LORS DU TRANSPORT, appeler CHEMTREC : (+1) 703-527-3887 (en dehors des États-Unis), 1-800-424-9300 (aux États-Unis)

Section 2	IDENTIFICATION DES DANGERS
------------------	-----------------------------------

2.1 Classification de la substance ou du mélange

(EC) No 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

67/548/CE ou 1999/45/CE

Ce produit ne répond pas aux exigences de classification de la législation européenne actuelle.

Pour le texte complet des phrases de risque : voir la section 16.**2.2 Éléments de l'étiquette**

(EC) No 1272/2008



Avertissement.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Porter des gants de protection / une protection oculaire / une protection du visage. Se laver soigneusement après toute manipulation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si cela peut être fait facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stocker éloigné des produits acides.

Toutes les pratiques de mise au rebut doivent s'effectuer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun.

2.3 Autres dangers

Aucun n'est identifié.

Section 3	COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
------------------	---

3.2 Mélanges

(EC) No 1272/2008

Numéro de la Commission	Numéro d'enregistrement	Pourcentage (en poids)	Nom	Classification
-------------------------	-------------------------	------------------------	-----	----------------

PERKINS DFSC PART NO T400012 [2011/8/4]

européenne

265-149-8	Pas disponible	De 20 à 29,9 %	Petroleum distillates, hydrotreated light	Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 3; H226
203-234-3	01-2119487289-20	10 à 19,9 %	2-Ethylhexanol	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335
Polymère	Pas disponible	10 à 19,9 %	Butanedioic acid, polyisobutenyl derivatives	Eye Irrit. 2; H319

67/548/CE ou 1999/45/CE

Numéro de la Commission européenne	Numéro d'enregistrement	Pourcentage (en poids)	Nom	Classification 67/548/EC
265-149-8	Pas disponible	De 20 à 29,9 %	Petroleum distillates, hydrotreated light	Xn R65
203-234-3	01-2119487289-20	De 10 à 19,9 %	2-Ethylhexanol	Xn R20 R36/37/38

Section 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec la peau

Immediately remove contaminated clothing and flush with cool water for at least 15 minutes. Get emergency medical help. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser et jeter les articles en cuir saturés de produit.

Contact avec les yeux

Rincer soigneusement avec de l'eau pendant 20 minutes ou jusqu'à élimination de la substance chimique. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si cela peut être fait facilement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalé

Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, appliquer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingéré

Ne PAS provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne perdant conscience, inconsciente ou avec des convulsions. Rincer la bouche, puis boire beaucoup d'eau; obtenir des soins médicaux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin en cas d'exposition ou de sensation de malaise.

Conseil aux prestataires de premiers secours

Lors des premiers soins, toujours se protéger de l'exposition aux produits chimiques ou des maladies transmissibles par le sang en portant des gants, un masque et une protection oculaire. En cas de réanimation cardio-respiratoire, utiliser un embout buccal, un ballon de réanimation, des masques de poche ou d'autres dispositifs de ventilation. Après avoir prodigué les premiers soins, se laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

Voir la section 11.

4.3 Indication de toute assistance médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Note pour le médecin: traiter symptomatiquement.

Section 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

CO₂, produit chimique sec, mousse, eau pulvérisée, jet brouillard. L'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger le matériau exposé.

5.2 Risques spéciaux provenant de la substance ou du mélange

Risque d'explosion en cas d'incendie. Des fumées, gaz ou vapeurs toxiques peuvent se dégager pendant la combustion. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air et se déplacer au niveau du sol jusqu'à une source d'ignition éloignée et provoquer alors une inflammation par retour. Les récipients peuvent se rompre à la chaleur. Maintenir le produit loin de la chaleur, des étincelles, lampes-témoins, électricité statique et flamme franche. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Si cela est possible, isolez immédiatement le produit du feu. Pourra exploser lorsque chauffé. Le liquide s'évapore et forme des vapeurs (fumées) qui peuvent prendre feu et brûler. Empêche les décharges statiques NE PAS UTILISER un jet plein. Voir la section 10 pour des informations supplémentaires.

5.3 Conseil pour les pompiers

Porter un équipement complet de protection pour le feu incluant un appareil respiratoire isolant à pression positive avec protecteur du visage complet, veste, pantalons, gants et bottes. L'eau peut éclabousser les éléments proches. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés. Un jet d'eau continu répandra le produit qui brûle. Le produit présente un risque spécifique car il flotte sur l'eau. Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. Si possible, isoler immédiatement le matériau du feu. Utiliser de l'eau avec précaution pour éviter la production violente de grandes quantités de vapeur. En cas d'incendie, évacuer la zone. Ne pas déverser de l'eau contaminée par un produit chimique dans des égouts, dans le sol ou dans les eaux de surface.

Section 6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

PERKINS DFSC PART NO T400012 [2011/8/4]

Le personnel non nécessaire doit être éloigné. Seul le personnel dûment formé peut être autorisé dans la zone. Un équipement de protection individuelle doit être porté. Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans toute autre zone à faible ventilation. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.2 Précautions environnementales

Le matériau flottera sur l'eau. Ne pas vidanger dans des eaux de surface, dans un système d'égouts séparatifs ou dans des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage

Utiliser des outils anti-étincelles. Ramasser le liquide pour le recycler et/ou le mettre au rebut. Le liquide résiduel peut être absorbé sur du matériel inerte. Petits déversements : contenir le produit déversé. Transférer vers des conteneurs sûrs. Si besoin, ramasser au moyen de substances absorbantes. Déversements plus importants : arrêter le déversement et endiguer la zone pour éviter que le produit se répande, puis pomper le liquide dans un réservoir de récupération. Le liquide restant peut être absorbé à l'aide de sable, d'argile, de terre, d'une substance absorbante pour sol ou d'une autre substance absorbante, puis transféré à la pelle dans des conteneurs.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour des informations supplémentaires.

Section 7	MANIPULATION ET STOCKAGE
-----------	--------------------------

7.1 Précautions pour une manipulation sûre

Tenir éloigné des sources potentielles d'ignition. Ouvrir les récipients dans un endroit bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs. Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et auront tendance à s'accumuler dans les endroits bas. Éviter le contact des zones confinées sans ventilation adéquate. Les zones avec une ventilation inadéquate peuvent contenir des concentrations suffisamment élevées pour entraîner des irritations oculaires, des céphalées, une gêne respiratoire ou des nausées. Évaluer les procédés avec prudence en utilisant ce produit à des températures élevées afin d'assurer la sécurité des conditions d'exploitation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Une accumulation d'électricité statique est possible durant le versement ou le transvasement du produit hors de son contenant. L'étincelle produite peut suffire à enflammer les vapeurs ou les liquides inflammables. Transvaser toujours le produit de manière à éviter les accumulations d'électricité statique. Éviter de verser directement le produit hors de son contenant dans un solvant combustible ou inflammable. Risque d'ignition statique peut se produire lors de la manipulation et de l'utilisation. Relier électriquement et mettre à la masse tous les récipients et équipements avant transfert ou utilisation de la matière. Garder le conteneur bien fermé. Isoler de sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Utiliser un raccord de protection et d'adhésion lors du transfert de la matière pour éviter toute décharge statique, tout feu et toute explosion. Utiliser des outils résistants aux étincelles. Ne pas respirer les produits de décomposition thermique. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Laver à fond après manipulation. Les récipients vides retiennent des résidus du produit ; ne pas couper, souder, braser, forer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, étincelles ou autres sources d'ignition. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Température de pompage

Ambiante

Température maximale de manipulation

50 °C, 122 °F

Température de charge.

50 °C, 122 °F

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Tenir le produit éloigné de la chaleur, d'étincelles, d'une veilleuse, de l'électricité statique et d'une flamme. Entreposer dans un endroit bien aéré. Maintenir au frais. Ne pas entreposer ou manipuler dans du matériel en aluminium. Entreposer le produit entre 34 et 120 °F (1-49 °C). Stocker dans des récipients fabriqués avec la même matière que le récipient d'origine. La durée de conservation est de deux (2) ans. Ne pas stocker à proximité d'alcalis. Ne pas stocker à proximité d'acides. Voir la section 10 pour les matériaux incompatibles.

Température maximale de conservation

45 °C, 113 °F

7.3 Utilisation(s) spécifique(s)

Les utilisations finales sont indiquées dans un scénario d'exposition joint si nécessaire.

Section 8	CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
-----------	--

8.1 Paramètres de contrôle

Pays	Substance	VME - 8 heures	VLE -15 minutes
Autriche	2-Ethylhexanol	50 ppm	100 ppm
Pologne	2-Ethylhexanol	160 mg/cu. M	320 mg/cu. M
Suisse	2-Ethylhexanol	20 ppm	20 ppm
Allemagne (TRGS 900)	2-Ethylhexanol	20 ppm	N/E

Autres limites d'exposition

Contient de l'huile minérale. Dans les cas où un brouillard peut se produire, la réglementation US conseille de respecter une valeur moyenne d'exposition de 5 mg/m³ et une valeur limite d'exposition de 10 mg/m³.

8.2 Contrôles de l'exposition

Utiliser une aspiration d'air locale pour assurer le contrôle des brouillards ou des vapeurs. Une ventilation supplémentaire ou une aspiration d'air peuvent être nécessaires pour maintenir les concentrations dans l'atmosphère en dessous des limites d'exposition recommandées. Utiliser un équipement anti-déflagrant.

Protection des yeux/du visage

Lunettes à coques latérales ou écran facial.

Protection de la peau

Caoutchouc naturel. Chlorure de polyvinyle. Viton. Ordre d'utilisation recommandé: 4H, butyle, Néoprène, nitrile, recouvert de P.C.V. Toujours inspecter les gants avant chaque utilisation et les mettre au rebut si des déchirures, de petits trous ou des signes d'usure sont visibles.

Les chemises à manches longues sont recommandées. Porter un vêtement de protection chimique ou un tablier lorsqu'il existe une possibilité de contact avec le produit. Ne pas porter de bagues, montre ou objets similaires qui peuvent retenir le produit et provoquer une réaction cutanée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur facial complet avec association d'une cartouche pour vapeur organique et poussière/brouillard si la limite d'exposition recommandée est dépassée. Utiliser un appareil respiratoire isolant pour pénétrer dans les espaces confinés et dans les autres endroits faiblement ventilés et pour les zones de décontamination ou de grosses quantités se sont répandues .

Mesures d'hygiène

Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit.

Contrôles de l'exposition environnementale

Voir la section 6 pour plus de détails.

Section 9	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
------------------	--

9.1 Informations concernant les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Rouge foncé Liquide.
Odeur	Léger
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Point de fusion/congélation	Non déterminé.
Point d'ébullition	Non déterminé.
Plage de points d'ébullition	Non déterminé.
Point éclair	67 °C, 152.6 °F PMCC (Typique)
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé.
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé.
Pression de vapeur	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Densité relative	0.89 (15.6 °C)
Densité apparente	7.44 Lb/gal, 0.89 Kg/L
Solubilité dans l'eau	Insoluble.
Autres solubilités	Non déterminé.
Coefficient de partage : octanol/eau	Non déterminé.
Point d'autoinflammation	Non déterminé.
Température de décomposition	Non déterminé.
Viscosité	2600 Centistokes (0 °C) 225 Centistokes (40 °C)
Propriétés explosives	Ce produit n'est pas connu pour être explosif.
Propriétés oxydantes	Ce produit est une substance non-oxydante.

9.2 Autres informations

Température du point d'écoulement -54 °C, -65 °F

Les données ci-dessus représentent des valeurs types et ne constituent pas une spécification.

Section 10	STABILITE ET REACTIVITE
-------------------	--------------------------------

10.1 Réactivité

Examiner soigneusement toutes les informations fournies dans les sections 10.2 à 10.6.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est normalement stable aux faibles températures et n'est pas décomposé par l'eau.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas exposer à une chaleur excessive, à des sources d'inflammation ou à des matériaux oxydants. Températures élevées. Contact with strong oxidizers. Contact with strong caustic agents. Acides.

10.5 Matériaux incompatibles

Acide chromique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Fumée, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes et autres produits de combustion incomplète. Lors de la combustion les oxydes des éléments suivants se formeront aussi- azote.

Section 11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
-------------------	------------------------------------

11.1 Informations concernant les effets toxicologiques**Toxicité aiguë****Orale**

La LD50 est > 2000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables. L'ingestion du produit peut provoquer l'irritation des voies gastrointestinales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des douleurs abdominales. L'ingestion peut provoquer un effet dépressif sur le système nerveux central. Ces matières peuvent être aspirées dans les poumons au cours de l'acte d'avalement ou de vomissement. Ceci peut entraîner un oedème pulmonaire et une pneumonite chimique.

Cutanée

La LD50 est > 5000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.

Inhalation

La CL50 (4 heures) chez le rat avec les poussières et aérosols de cette matière est entre 5,0 mg/l et 50 mg/l. D'après des données de composants ou de matières semblables. De fortes concentrations peuvent provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des changements de comportement, de la faiblesse, de la somnolence, un état de stupeur.

	Pourcentage (en poids)	CL50 (4 heures)	Forme
2-Ethylhexanol	De 10 à 19,9 %	2.7mg/l	Particules/aérosol

Corrosion / irritation de la peau

Le produit est irritant pour la peau. Basé sur des données venant de produits similaires. Le contact cutané prolongé ou répété, comme au moyen de vêtements humidifiés avec cette matière, peuvent causer une dermatite. Les symptômes peuvent comprendre rougeur, œdème, sécheresse et craquellement de la peau.

Lésions graves / violente irritation des yeux

Irritant oculaire faible à modéré. Ne répond pas aux critères R36 de l'Union européenne. Basé sur les données provenant de produits similaires.

Irritation respiratoire

Irritant(e) pour le nez, la gorge et les poumons. Basé sur des données venant de produits similaires. L'exposition à de fortes concentrations de vapeur et de brouillard entraîne une irritation des voies respiratoires supérieures. La respiration de vapeurs ou de brouillard peut aggraver l'asthme et les maladies pulmonaires inflammatoires ou fibrosantes.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Peau**

Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une sensibilisation de la peau.

Respiratoire

Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants peuvent être des sensibilisants des voies respiratoires.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% sont mutagènes ou génotoxiques.

Cancérogénicité

Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées comme extrêmement raffinées et ne sont pas considérées comme cancérogènes par le CIRC. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles par le test IP346.

Toxicité génitale

Aucune donnée disponible pour indiquer si le produit ou ses composants présents à plus de 0,1% pouvaient présenter une toxicité de la reproduction.

Aucun effet défavorable n'a été mis en évidence par des expérimentations es sur les rats avec du 2-éthylhexanol. Des doses supérieures à appliquées sur la peau pendant la période la plus critique de la gestation ont mis en évidence une toxicité chez les mères, mais aucune lésion dans le développement de la progéniture.

Lors d'une étude précédente, par administration orale, des malformations congénitales ont été observées, exposition peu probable sur le lieu de travail.

Exposition répétée STOT

La surexposition répétée au naphta de pétrole peut endommager le système nerveux. Une étude de 14 jours de la toxicité dermique du 2-ethylhexanol sur les rats a montré des effets sur le sang, une diminution du poids de la rate et une diminution des triglycerides. Une ingestion répétée du 2 ethylhexanol peut provoquer des lésions du foie et des reins.

Autres informations

Pas d'autre danger connu pour la santé.

12.1 Toxicité**Poissons d'eau douce**

Non déterminé.

Invertébrés d'eau douce

Non déterminé.

Algues

Non déterminé.

Poissons d'eau de mer

Non déterminé.

Invertébrés d'eau de mer

Non déterminé.

Bactéries

Non déterminé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable.

12.4 Mobilité dans le sol

Non applicable.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou des substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Pas disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucun n'est connu.

Section 13

Considérations concernant l'élimination des déchets

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Toutes les pratiques de mise au rebut doivent s'effectuer conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Le récipient vide garde des restes du produit qui peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou à toute autre source d'inflammation. Éliminer l'emballage ou les contenants conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.2 Désignation correcte de l'ONU pour le transport

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.3 Catégorie(s) de danger pour le transport

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID	Non réglementé.
ICAO	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.

14.5 Dangers environnementaux

ADR/RID	Non applicable.
ICAO	Non applicable.
IMDG	Non applicable.

PERKINS DFSC PART NO T400012 [2011/8/4]

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Revoir les exigences de classification avant d'expédier ces substances à des températures élevées.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol 73/78 et du code IBC

Pas déterminé.

Section 15	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
-------------------	------------------------------------

15.1 Réglementations / législation relatifs à la sécurité, à la santé et à l'environnement concernant spécifiquement la substance ou le mélange

Inventaires mondiaux des produits chimiques

Australie	Un(des) composé(s) de ce produit a(ont) été notifié(s) et évalué(s) selon l'Industrial Chemicals (Notification and Assessment) Act, 1989. Ce produit peut être uniquement importé par Lubrizol Australie
Canada	Tous les composants sont en conformité avec les exigences de notification des produits chimiques du Environmental Protection Act Canadien.
Chine	Ce produit peut être importé en Chine uniquement par Lubrizol China.
CEE	Tous les composants sont en conformité avec le septième amendement de la 92/32/EEC directive 92/32/CEE.
Japon	Ce produit nécessite une notification au Japon.
Corée	Tous les composants sont en conformité en Corée.
Nouvelle-Zélande	Tous les composants sont en conformité avec les normes de la Nouvelle-Zélande concernant la notification des substances chimiques.
Philippines	Tous les composants sont en conformité avec la réglementation des Philippines sur les substances dangereuses et les déchets dangereux et nucléaires (Control Act de 1990 - R.A. 6969).
Suisse	Tous les composants sont en conformité avec l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement en Suisse.
Taiwan	Peut nécessiter une notification avant mise sur le marché à Taiwan.
E.U.	Tous les composants de ce matériau figurent dans l'Inventaire américain des produits chimiques (TSCA) ou en sont exemptés.

Catégories de danger pour l'eau en Allemagne

WGK = 2 d'après la directive sur les Risques de l'Eau, VwVws, datée du 17 mai 1999.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée.

Section 16	AUTRES INFORMATIONS
-------------------	----------------------------

Créé par

Product Safety and Compliance Department (440-943-1200)

Date créée

19 Mars 2009

Date de révision

04 Août 2011

Numéro de la FDS

11044042-1501218-0011131-102103

Codes HMIS

Santé HMIS	Incendie HMIS	Réactivité HMIS
2*	2	0

Phrases R pertinentes

R20 -- Nocif par inhalation
R36/37/38 -- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrases de risque pertinentes

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Indicateurs de Révision

Section: 2 Classe de danger CLP	Changée: 4 Août 2011
Section: 2 Messages de danger CLP	Changée: 4 Août 2011
Section: 2 Déclaration GHS de prévention	Changée: 4 Août 2011
Section: 2 Mise au rebut	Changée: 29 Juillet 2011
Section: 2 Moyens d'extinction.	Changée: 26 Février 2011
Section: 2 Premiers secours en cas d'ingestion	Changée: 26 Février 2011
Section: 2 Premiers secours pour la peau	Changée: 29 Juillet 2011
Section: 2 Procédures de stockage	Changée: 4 Août 2011

PERKINS DFSC PART NO T400012 [2011/8/4]

Section: 4 Premiers secours pour les yeux.

Section: 4 Premiers secours en cas d'inhalation

Section: 4 Premiers secours en cas d'ingestion

Section: 4 Premiers secours pour la peau

Section: 5 Moyens d'extinction.

Section: 5 Procédures spéciales de lutte anti-incendie

Section: 5 Risques inhabituels d'incendie et d'explosion.

Section: 6 Précautions environnementales

Section: 6 Méthodes de nettoyage, d'élimination

Section: 6 Précautions personnelles

Section: 7 Procédures de manipulation

Section: 7 Procédures de stockage

Section: 8 Protection des yeux.

Section: 8 Protection par des gants

Section: 8 Procédures de ventilation.

Section: 10 Conditions à éviter

Section: 11 Toxicité cutanée.

Section: 11 Irritation des yeux.

Section: 11 Toxicité par inhalation

Section: 11 Irritation respiratoire

Section: 11 Irritation de la peau

Section: 15 EINECS de l'U.E.

Section: 16 Phrases de risque pertinentes

Section: 16 Codes HMIS

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 4 Août 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 1 Août 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 4 Août 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 4 Août 2011

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 3 Décembre 2010

Changée: 29 Juillet 2011

Changée: 1 Août 2011

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.